

COMMUNIQUE DE PRESSE**Forte inquiétude sur le budget 2016 du Cerema**

Le conseil d'administration du Cerema, réuni le 27 novembre 2015 à Lyon, a approuvé le budget initial 2016 du Cerema après un long débat et à l'issue d'un scrutin serré (six voix pour et six voix contre, la voix du président du conseil d'administration étant prépondérante dans cette situation d'égalité, comme le prévoit le décret constitutif de l'établissement).

La motion suivante a ensuite été adoptée :

- Le conseil d'administration, réuni en séance pour voter le budget 2016 adopté grâce à la voix prépondérante du président, exprime sa vive inquiétude sur la volonté de l'État de mettre en œuvre le projet stratégique du Cerema.
- Alors que l'État souhaite que le Cerema s'ouvre au service des collectivités territoriales, les moyens financiers en forte baisse mettent en péril cet objectif.
- Le président du conseil d'administration sollicite un rendez-vous auprès du Premier Ministre et des Ministres de tutelle afin d'aborder la vision stratégique concernant l'avenir du Cerema et de les informer que, sans changement de trajectoire budgétaire, les signataires de la motion voteront contre le budget 2017.

Cette motion a été approuvée à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents ayant pris part au vote, c'est-à-dire à l'unanimité des membres présents de trois collèges du conseil sur quatre : les élus représentant les collectivités territoriales et leurs groupements, les personnalités qualifiées et les représentants du personnel de l'établissement. Les représentants de l'État n'ont pas pris part au vote.

A propos du Cerema***Une gouvernance partagée entre l'État et les collectivités territoriales***

Le Cerema est un établissement public à caractère administratif (EPA), sous la tutelle conjointe du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité. L'État et les collectivités territoriales siègent conjointement au conseil d'administration et au conseil stratégique du Cerema : ensemble, ils participent à l'élaboration de son programme annuel d'activité.

Gaël Perdriau, maire de Saint-Etienne et président de Saint-Etienne Métropole, est l'actuel président du conseil d'administration du Cerema (il y siège au titre de l'association des maires de France).

Un centre de ressources et d'expertises au service des territoires

Le Cerema est centre de ressources et d'expertises techniques et scientifiques qui intervient en appui aux services de l'État et aux collectivités locales dans les domaines du développement durable. Sa spécificité repose sur un ancrage territorial fort et sur sa capacité à faire le lien entre les administrations centrales, les services déconcentrés de l'État, les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs qui contribuent à la mise en œuvre des politiques publiques dans les champs de l'aménagement et du développement durable.

Fort de son potentiel de recherche pluridisciplinaire, de son expertise technique et de son savoir-faire transversal, il intervient notamment dans les domaines de l'aménagement, de l'habitat, de la ville et des bâtiments durables, des transports et de leurs infrastructures, de la mobilité, de la sécurité routière, de l'environnement, de la prévention des risques, de la mer, de l'énergie et du climat.

Contact presse

Pierre CHAPPEL

Service presse

Mairie de Saint-Etienne

pierre.chappel@saint-etienne.fr

T 04.77.48.74.26

Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

Siège social : Cité des mobilités - 25, avenue François Mitterrand - CS 92 803 - F-69674 Bron Cedex - Tél : +33 (0)4 72 14 30 30

Établissement public - Siret 130 018 310 00016 - TVA Intracommunautaire : FR 94 130018310 - www.cerema.fr